



Proconseil Office de conseil viticole

Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne

021 614 24 31

viticulture@prometerre.ch

www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)

Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges

079 941 09 18

philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 2 du 17 février 2026

Soutiens « Avenir de la viticulture vaudoise » : les informations concernant les soutiens financiers possibles sont disponibles en ligne.

Fermages indicatifs : les références cantonales ont été actualisées.

Index phyto Agroscope : la version 2026 est disponible en ligne.

Plateforme échanges de parcelles : la FVV met à disposition une plateforme pour faciliter les échanges entre propriétaires et exploitants.

Appli Futur climat du vignoble : l'UniGE et Agroscope proposent une application qui permet de voir à quels vignobles ressembleront nos vignes (climat et maladies).

Actus BIO : les principales actualités pour les exploitants certifiés « biologiques » et les utilisateurs de produits de contact.

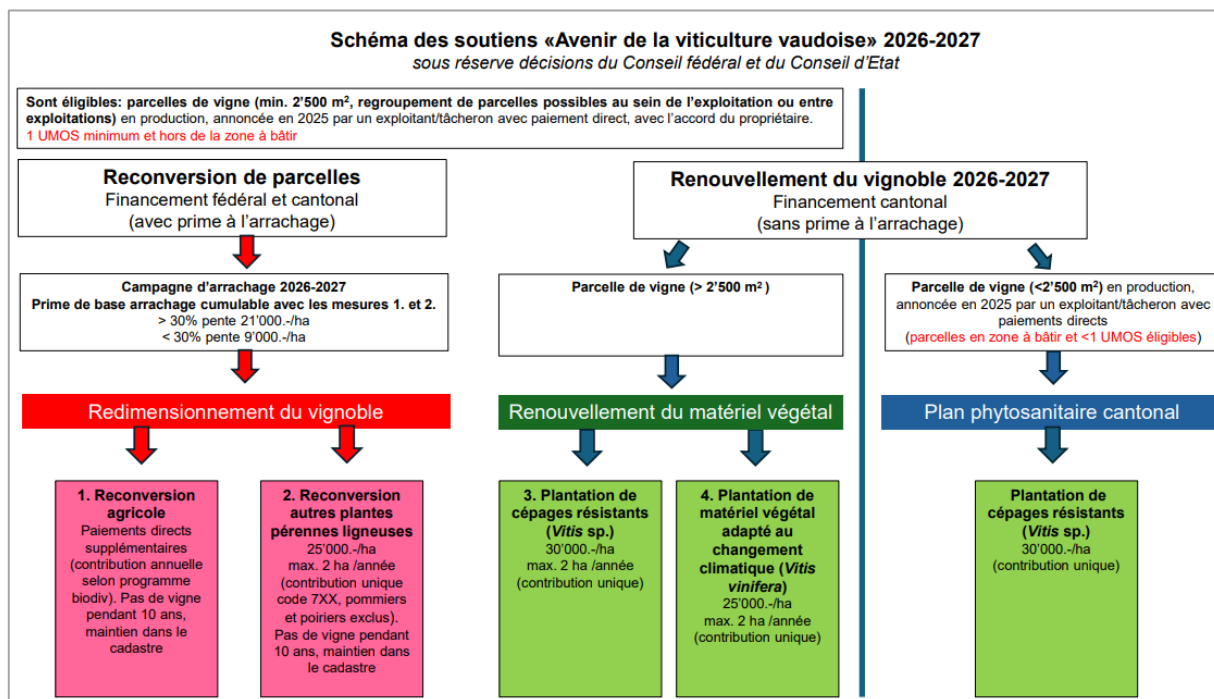
Soutiens « Avenir de la viticulture vaudoise »

Les informations concernant les mesures de soutien à la transformation du vignoble sont disponibles en ligne.

Deux axes sont retenus : la reconversion agricole et le renouvellement du matériel végétal (cf schéma ci-dessous). Sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, les exploitants intéressés sont priés de préinscrire leurs parcelles dans le registre des vignes VV20 dès maintenant. Cette préinscription permet d'évaluer les surfaces concernées et d'informer les exploitants éligibles des décisions et démarches à suivre.

La démarche représente également une opportunité pour la reconversion de parcelles dont la gestion est complexe (voisinage proche, mauvaise exposition, parcelles bordées de forêt, proches des cours d'eau, etc...).

Le délai est au **5 mars** pour toute transformation effectuée ou prévue entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2027.



Vous retrouverez les informations sur le site du canton rubrique Economie / Agriculture et viticulture / Production vitivinicole ou directement via ce lien : www.vd.ch/economie/agriculture-et-viticulture/production-vitivinicole.

Fermages indicatifs

Les dernières références de fermages indicatifs dataient de 2012. Elles ont été actualisées par Section des locataires du Groupement vaudois des vignerons-tâcherons et du Groupement vaudois des propriétaires de vignes. Les documents sont disponibles en ligne sur le site du canton. Vous y retrouverez également des modèles de contrat de bail à ferme.

<https://www.vd.ch/economie/agriculture-et-viticulture/developpement-de-lespace-rural/fermages-et-bail-a-ferme-agricole>

Index phyto Agroscope



La version 2026 de l'index des produits phytosanitaires pour la viticulture est en ligne sur le site d'Agroscope en suivant [ce lien](#).

Plateforme Echanges de parcelles

La Fédération Vigneronne Vaudoise a développé pour ses membres, une plateforme de contact entre propriétaires et locataires de vigne pour faciliter la mise en relation. Elle est disponible sur votre espace Membre sur www.fvv-vd.ch/

Appli avenir climat du vignoble

Des chercheurs de l'Université de Genève (UNIGE) et d'Agroscope ont exploité différents modèles climatiques afin de proposer des analogues climatiques pour nos vignobles. En effet, l'application gratuite « Analogues climatiques – Vignes », permet de sélectionner un vignoble de référence et de se projeter jusqu'à 65 ans dans le futur pour retrouver un vignoble « équivalent » actuellement, au niveau de différents marqueurs bioclimatiques comme l'indice de Huglin ou encore le nombre de jours à forte pression mildiou.

Par exemple, le climat de Morges en 2080 ressemblera au climat actuel de Fleury, proche de Perpignan.



Figure 1: extrait de l'application pour le vignoble de Morges, modélisé en 2080.

Actus BIO

Vous retrouverez ci-dessous plusieurs documents utiles si vous êtes certifié bio ou biodynamie ou si vous avez choisi un programme de traitements incluant des produits homologués en viticulture biologique.

- La version 2026 de la [liste des intrants du FiBL](#) est en ligne.
- Nouvelles règles 2026 pour l'agriculture bio (Ordonnance bio, BioSuisse et Demeter). A noter : pas de modification majeure au niveau de la viticulture mais quelques nouveautés au niveau de la vinification. www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1358-nouvelles-regles.pdf
- Le congrès annuel de viti-viniculture biologique, organisé par le FiBL, aura lieu le 11 mars 2026 au Schutzi à Olten (SO). Vous trouverez le programme et les informations au lien suivant : www.bioactualites.ch/actualites/agenda/calendrier/weinbautagung

Agenda

Séances d'informations VITI^{plus} HIVER :

Trois grandes thématiques seront traitées en plus des actualités viticoles lors des séances d'informations à venir :

- La **sélection des produits phytosanitaires** avec la présentation de l'outil BasePhyto
 - 24 février : 10h Yverne, 14h Rivaz
 - 5 mars : 10h Bonvillars, 14h Tartegnin
- L'utilisation d'**amendements organiques** en viticulture (intervenant J. Fuchs)
 - 26 février : 10h Gland, 14h Saint-Triphon
- Les retours d'essais de **protection en viticulture biologique** (intervenant D. Marchand)
 - 12 mars : 10h Chardonne, 14h Denens

Pour plus d'infos sur les lieux et sujets, consultez votre courrier ou rendez-vous sur vitiplus.ch rubrique EVENEMENTS.

Autres formations

Protection de la vigne avec des produits de contact

19 mars, Lausanne. [Détails](#)

Aménagements et pratiques favorisant la biodiversité dans les vignes : voyage d'étude

26 mars, vignoble alsacien. [Détails](#)

Inscriptions par téléphone (021 614 24 35) ou par mail à formation@prometerre.ch

Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.